

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

AVIS est par les présentes donné que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté lors de sa séance du 2 juin 2009, le règlement no RCA09 22012 intitulé :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DE MANIÈRE À EN ASSURER LA COHÉRENCE AVEC LE RÈGLEMENT D'URBANISME (01-280)

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 11 juin 2009.

Caroline Fiset, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : 514 872-3431